

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce présent contrat est conclu entre

Nom, prénom du cocontractant : .....

Date de naissance : ..... Ville de naissance : .....

Adresse du cocontractant : .....

.....

Et

**Le studio de SWEETBEE**

**22 Rue du Docteur Gippet, 97300 Cayenne.**

Déclaration d'activité enregistrée auprès du Préfet de la Région Guyane **03 97 328 91 97**

Numéro SIRET de l'organisme de formation : **884 939 893 000 27** Code APE **9602B**

### I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « **PERFECTIONNEMENT MAQUILLAGE ONE ON ONE** »

à l'adresse **22 rue du Docteur Gippet ,97300 Cayenne.**

### II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif : **L'APPRENTISSAGE DES BASES DU MAQUILLAGE BEAUTÉ PROFESSIONNEL**
- Sa durée est fixée à ..... jours : ..... Heures avec **Attestation de formation**

Le programme de l'action de formation est explicité ci-dessous de la présente convention, apprendre :

- **Les bases morphologies de visage et la colorimétrie**
- **Les outils et produits de maquillage**
- **Les bases de l'hygiène dans le maquillage**
- **La réalisation des sourcils et teint parfait**
- **Les techniques de maquillages à parfaire**

Les objectifs de formation :

À la fin de la formation, vous saurez :

- **Les bases du maquillage**
- **Utiliser les outils de maquillage**
- **Réaliser des sourcils et teint parfait**

- **Réaliser les nouvelles techniques de maquillages apprises**

### III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRES

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, l'élève est informé qu'il n'est pas nécessaire de posséder un niveau de connaissances.

### IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu du .../.../20..... au .../...../20..... à l'adresse suivante **22 rue du Docteur Étienne Gippet, 97300 Cayenne**. Elle est organisée pour un effectif de 3 stagiaires. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

- les cours théoriques,
- la pratique sur modèle,
- les schémas explicatifs.

- Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

- 1) Baccalauréat Science et Technologie de Laboratoire spécialité Biochimie Génie Biologique
- 2) Titre de maquillage professionnel (par AMS academy)
- 3) Titre Maquillage Beauté Conseil (Épargne Ecolems)
- 4) Attestation Hygiène et salubrité (par Look & Nails Formations)
- 5) Attestation Détatouage (méthode acide lactique par Fabulous Paris)
- 6) Attestation détatouage (méthode Speed détatouage par Forma'Beauté )
- 7) Attestation microblading (Par LKIN Caribbean)
- 8) Attestation Microblading (par Marinel Professionnel)
- 9) Attestation Shading électrique (par Face Academy)
- 10) Attestation volume russe (par Awara Cils)
- 11) Attestation blanchiment dentaire (par Face Academy)
- 12) Formation cil à cil (par Velvet extension)
- 13) Attestation Lash Lift, Brow Lift et teinture (par NC Formations)

### V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

A préciser par l'organisme de formation. Pour information : L'appréciation des résultats se fera par le biais d'un test écrit sur les connaissances théoriques et d'une évaluation pratique qui permettront de déterminer si l'élève a acquis les connaissances et les techniques de maquillages professionnels qui constituent l'objectif initial de la formation.

### VI – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation de formation** sera remis à l'élève. Celle-ci précisera la nature et la durée de l'action.

### VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Il est communément admis pour les formations en présentiel, le feuille de présence signée par le stagiaire et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

#### VIII – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a **un délai de 10 jours** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par **lettre recommandée avec accusé de réception**. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Au-delà du délai légal, en cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué par l'organisme.

#### IX – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à ..... €. Une partie du prix susmentionné à hauteur de .....€ est acquittée par espèce/virement/paiement bancaire (*ayer la mention inutile*). Le ...../...../20.... Le stagiaire s'engage à verser : - la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes, après un délai de rétractation mentionné à l'article 8 du présent contrat

- Le premier versement d'un montant ne peut être supérieur à 30 % du prix dû par le stagiaire.

- Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, par facilité de paiement bancaire sera réglé selon l'échelonnement de la banque.

- Le paiement du solde par virement ou espèce, à la charge du stagiaire, devra être soldé avant le jour de la formation. Il sera échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous :

..... € le ..... / ..... / 20....

#### X – INTERRUPTION DU STAGE

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : solde mis à disposition en tant qu'avoir d'abondement utilisable pour une autre formation.

- l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : pas de remboursement.

- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure\* dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est suspendu et reporté à une date ultérieure après présentation d'un justificatif. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

La Partie empêchée devra en informer l'autre Partie, sans délai et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La lettre devra indiquer la nature de l'événement ainsi que, dans la mesure du possible, une estimation de sa durée.

\*Cas de force majeure :

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;

- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;

- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire.

#### **XI – CAS DE DIFFEREND**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Cayenne sera seul compétent pour régler le litige.

#### **À cocher :**

*Obligatoire :*

Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du contrat de formation. J'accepte les conditions ci-dessus.

*Non obligatoire :*

J'autorise la diffusion de mon image sur les réseaux sociaux du Centre de formation.

Je n'autorise pas la diffusion de mes images sur les réseaux sociaux du Centre de formation.

Fait en double exemplaire, à Cayenne , le ..... / ..... / 20.....

#### **Le stagiaire**

Nom, qualité du signataire

Signature, Précédé de la mention « lu et approuvé »

#### **L'organisme de formation**

Signature de la Directrice **Binéka DOSOE**

